



NATIONAL 420



AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE :

Le NATIONAL 420 est organisée du samedi 8 juillet au vendredi 14 juillet 2006 au Yacht Club de Carnac, club affilié à la FFVoile.

2. REGLES APPLICABLES :

2.1 Le NATIONAL 420 *est régi par* :

- Les Règles de Course à la Voile 2005 - 2008 de l'ISAF
- Les prescriptions de la Fédération française de Voile
- Les règles de la classe 420 version 2005
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course et leurs éventuelles annexes

2.2 *Publicité* :

(i) Le port de publicité est régi par :

- * La règle 79 des RCV 2004/2008,
- * Le Code de Publicité ISAF applicable au 1^{er} janvier 2004,
- * Les règles de classe ,
- * Les prescriptions de la FFVoile pour les licenciés à la FFVoile.

3. INSCRIPTIONS :

Les formulaires d'inscription sont disponibles auprès du Yacht Club de Carnac, BP 30, 56341 CARNAC Cedex, ou par téléphone au 02 97 52 10 98 ou sur le site Internet : www.yccarnac.com

Les formulaires d'inscription dûment complétés doivent être adressés par courrier ou par e-mail à info@yccarnac.com au Yacht Club de Carnac – BP 30 – 56341 CARNAC Cedex

Inscription 80 € avant le 24 juin 2006 majorée à 120€ après le 24 juin

4. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

4.1 Les inscriptions seront confirmées au Yacht Club de Carnac le samedi 8 juillet de 9h à 18h , le Dimanche 9 juillet de 9h à 12h et le lundi de 9h à 18h.

4.2 Admissibilité :

(i) Les concurrents licenciés en France devront, au moment de la confirmation d'inscription, présenter obligatoirement :

- Leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs,
- Leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- Les prescriptions de sécurité prévues à l'article 9 de cet avis de course.
- Chaque coureur doit être à jour de son adhésion à l'UNIQUEA (timbre sur la licence)

Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.

- (ii) les concurrents étrangers devront apporter la preuve qu'ils sont en règle avec l'Autorité Nationale de son pays, et présenter :
L'autorisation parentale pour les mineurs.
Une attestation d'assurance en responsabilité civile d'un montant minimum de 1.500.000 €, ou sa licence incluant cette assurance. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance.
Le certificat de jauge et les feuilles de mesures valides du bateau.
- 4.3 Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 4.4 Remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5. PROGRAMME PROVISOIRE :

Samedi 8 juillet	14h à 18h : Jauge et Confirmation des inscriptions
Dimanche 9 juillet	9h à 18h : Jauge et Confirmation des inscriptions 14h : courses d'entraînements ou Challenge Maguet.
Lundi 10 juillet	9h à 12h : Jauge et Confirmation des inscriptions 11h00 : courses d'entraînements ou Challenge Maguet
Mardi 11 juillet	11h00 : National 420 courses à suivre
Mercredi 12 juillet	11h00 : National 420 courses à suivre
Jeudi 13 juillet	11h00 : National 420 courses à suivre
Vendredi 14 juillet	11h00 : National 420 courses à suivre 16h00 : Remise des prix

6. IDENTIFICATION :

En application de l'annexe G "Identification", les voiliers ne portant pas de nom dans les voiles ou portant des noms illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés seront classés comme non partants (DNS), sans avis préalable.

7. PARCOURS ET CLASSEMENT :

Si au plus 80 équipages sont inscrits un seul groupe sera constitué (course en flotte). Si plus de 80 équipages sont inscrits, les courses auront lieu en Groupes avec éventuellement une phase sélective et une phase finale (groupe Or et argent). La formule retenue sera conforme au règlement sportif de l'UNIQUA et sera détaillé dans les IC.

7.1 *Types de parcours :*

Type trapèze

7.2 *Classements :*

- (i) 12 courses au maximum peuvent être disputées.
Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 4.
Le nombre de courses requis pour retirer le plus mauvais résultat est de 4 et le nombre de courses requis pour retirer les deux plus mauvais résultats est de 8.
- (ii) Quel que soit le parcours, les classements seront établis conformément à l'annexe A, A.4.1 système de « Points à Minima ».

8. PENALITE DE REMPLACEMENT :

La RCV 44.2, rotation de deux tours s'appliquera.

9. PRESCRIPTIONS DE SECURITE :

Brassières homologuées ou certifiées CE.

10. REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :

Les voiliers devront se référer aux annexes des Instructions de Course pour connaître les éventuelles règles relatives à la circulation des navires en baie de Quiberon et des zones ostréicoles.

11. JAUGE

Tous les voiliers doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Les certificats de conformité seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu. Les voiles non préalablement certifiées ne seront pas acceptées. Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

12. PRIX du NATIONAL 420 :

Les trois premiers masculin et féminin recevront un prix.

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « NATIONAL 420 » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. INFORMATIONS :

Pour toute information complémentaire sur les épreuves :
YACHT CLUB DE CARNAC – BP 30 – 56341 CARNAC Cedex
Tel : 00 33 (0)2 97 52 10 98, Fax 00 33 (0)2 97 52 87 88,
E-mail : info@yccarnac.com, site internet : www.yccarnac.com

Pour toute information sur le transport, les voies de circulation, et l'hébergement :
Office de Tourisme de Carnac, 74 avenue des Druides, BP 65, 56341 CARNAC Cedex
Tel : 00 33 (0)2 97 52 13 52, Fax 00 33 (0)2 97 52 86 10
E-mail : accueiltourisme@carnac.fr, site internet : www.carnac.fr